



Changement de statut

Par **Mahan**, le **25/12/2018** à **21:00**

Bonjour, je suis arrivé en France le 29/09/2017 avec un visa long séjour mention stagiaire. Sollicitant une autorisation de travail, j'ai déposé le 08/04/2018 un dossier auprès de la préfecture de mon lieu de domicile un dossier de première demande de titre de séjour étudiant. L'ayant reçu, la préfecture m'a délivré un récépissé de 6 mois avec autorisation de travailler à titre accessoire et mentionné dans le récépissé que c'est un renouvellement de mon titre de séjour qu'est mon visa long séjour valant titre de séjour. Ce récépissé a expiré le 02 octobre 2018 et la préfecture m'a délivré un second récépissé qui expire le 01/01/2019. Enfin la préfecture m'a convoqué par SMS pour m'informer du retrait de ma carte de séjour le 10/01/2019. Mes questions sont les suivantes :

1) mon autorisation de travailler sera t'elle maintenue dans cette carte?

02) je suis entrain de solliciter une admission dans une université en vue de suivre un master en droit pour l'année académique prochaine, quelle procédure dois-je faire pour obtenir le statut d'étudiant est ce un changement de statut de stagiaire à étudiant ou dois-je demander à nouveau une première demande de titre de séjour étudiant ? Sachant que j'ai déménagé et je suis désormais domicilié dans un autre département

Merci pour vos réponses